

Pour une nouvelle description de *puisque*

par

Nathalie Franken

La plupart des grammaires, dictionnaires ou études linguistiques rattachent *puisque* à la notion de causalité.¹ Je soutiendrai ici une hypothèse très différente. Au contraire de *parce que* et de *car*, *puisque* n'exprime, à mon avis, aucun lien causal, bien que certaines nuances de sa signification puissent parfois le rapprocher de ces deux connecteurs. De plus, il ne joue jamais le rôle d'un opérateur logique; il n'influe donc pas sur les conditions de vérité des phrases où il apparaît. Je l'envisagerai, dans cet article, comme un connecteur permettant de *justifier un acte par référence à une règle conditionnelle*.

J'organiserai ma description en deux temps : j'exposerai d'abord les quatre emplois possibles de *puisque* avant de discuter les problèmes descriptifs que pose ce connecteur, en ce qui concerne notamment le concept même de justification, la distanciation et l'ellipse.

Je considérerai tous les exemples discutés comme des énoncés ordinaires, sans prendre en compte leur éventuel caractère écrit, littéraire ou fictif. De même, je ne traiterai pas des cas particuliers où se greffent, sur les processus déclenchés par *puisque*, des phénomènes supplémentaires comme l'ironie, le style indirect libre, le raisonnement par l'absurde, etc.

1. Les quatre emplois de *puisque*

J'adopte ici une notation proche de celle de Ducrot (1983) : pour un énoncé de type *X puisque Y*, X et Y désignent des segments matériels, P et Q les contenus propositionnels correspondants; I(P) et E(X) notent respectivement l'acte illocutionnaire accompli sur P et l'acte d'énonciation relatif à X.²

1.1. Les quatre types d'actes justifiables par *puisque*.

1.1.1. Acte décrit

- (1) Il a accepté de partir *puisque* il était coincé.
- (2) Je rentre les bacs de fleurs *puisque* il va geler.

Dans ce premier emploi, le locuteur affirme P qui décrit toujours un acte volontaire, accompli dans le présent, le passé, ou même le futur par un sujet de conscience. Celui-ci ne s'identifie pas nécessairement au locuteur ou au sujet grammatical, comme l'illustrent (1) et (3).³ Il ne doit pas non plus être déterminé : (3) et (4) en témoignent. La comparaison de (5) et (6) souligne l'exigence que P décrive un acte volontaire et non un simple fait. J'en exposerai les raisons plus tard.

- (3) Il a été hospitalisé *puisque* il était gravement malade.
- (4) On l'a hospitalisé *puisque* il était gravement malade.⁴
- (5) ??Marie est malade *puisque* elle a trop mangé.
- (6) Marie prend du bicarbonate *puisque* elle a trop mangé.

Qu'en est-il de cet emploi dans la littérature linguistique relative à *puisque*? L'intéressante étude de Ducrot (1983) ne mentionne pas ce type d'énoncé, pas plus que le travail du groupe λ -I (1975) auquel Ducrot avait collaboré. Deux linguistes en traitent : Melis (1979) et Martin (1973), mais leurs analyses diffèrent considérablement de celle donnée ici. Par exemple, Martin parle de justification de «l'attitude prise par le sujet de l'énoncé».

Le second segment de ces énoncés, *puisque* Y, justifie l'acte décrit par P. Il engage l'interlocuteur à se référer à une règle du type conditionnel, Si Q', P' où P' et Q' sont des généralisations de P et Q. Par exemple, pour (1), Si *quelqu'un est coincé, il accepte de partir*. D'autre part, le locuteur n'affirme pas non plus Q mais s'y réfère en quelque sorte. J'examinerai en détail les statuts de *puisque* Y, de Q et de la règle convoquée dans la deuxième partie de cet article. En effet, ils se décrivent pratiquement de la même manière quel que soit le type d'acte justifié.

1.1.2. Acte illocutionnaire.

- (7) Pierre est chez lui *puisque* il a répondu au téléphone.
- (8) Sortons *puisque* il fait beau.

La plupart des travaux sur *puisque* se penchent sur ce cas, même s'il n'est pas toujours séparé des autres, ou s'il reçoit parfois une autre caractérisation. Ainsi, le groupe λ -I ne le distingue pas de la justification de l'acte d'énonciation. Quant à Martin, il en parle comme d'une justification du locuteur.

J'aimerais préciser que ma classification, contrairement à ce qui peut apparaître à première vue, ne recoupe pas totalement celle de Ducrot (1983), parce qu'il définit d'une manière un peu différente de la mienne l'acte illocutionnaire et l'acte d'énonciation.

Dans ce type d'emploi, le locuteur accomplit, à travers X, un acte illocutionnaire quelconque (assertion, interrogation, invitation,...) sur le contenu P. C'est cet acte de parole que justifie *puisque* Y, en se référant à une règle de type *Si Q', Descr(I(P))*, où *Descr(I(P))* est la description de l'acte illocutionnaire accompli sur P par le locuteur. Il s'agit d'une convention que j'adopte là, faute de mieux, pour noter une condition de réalisation d'acte. En effet, la généralisation exigée par la règle conditionnelle ôte aux verbes désignant des actes illocutionnaires leur caractère performatif, qui suppose un accomplissement déterminé, ponctuel. Il en ira de même dans le cas suivant avec l'acte d'énonciation. Pour (8), je me donne la règle *S'il fait beau,⁵ je propose que nous sortions.*

1.1.3. Acte d'énonciation.

- (9) Pierre aime Marie, *puisque* tu veux tout savoir.
- (10) La peste, *puisque* il faut l'appeler par son nom, faisait aux animaux la guerre. (La Fontaine)

Dans ce troisième emploi, le locuteur accomplit aussi sur P un acte illocutionnaire quelconque. Ce qu'il justifie en énonçant *puisque* Y, par contre, c'est un acte d'énonciation portant soit sur la totalité de X, par exemple dans (9), soit sur une partie de X, comme dans (10), où la justification ne concerne que l'énonciation de *peste*. Les règles convoquées seront de la forme *Si Q', Descr(E(Z))*, où Z est la partie du segment X concernée par la justification. Voici les règles convoquées dans le cas des exemples donnés ci-dessus : pour (9), *Si tu veux tout savoir, je te dis que Pierre aime Marie*, et pour (10), *S'il faut appeler les choses par leur nom, je dis la peste pour la peste.*

Martin qualifie ce type d'énoncés de «justifications du choix des termes», position assez proche de celle de Ducrot (1983), mais, au contraire de celui-ci, il ne considère pas que *puisque* permette la justification d'énoncés «entiers».

1.1.4. Acte accompli physiquement.

- (11) [Don d'un livre à l'interlocuteur] *Puisque* je te l'avais promis la fois passée.
- (12) *Le Président* : ... Vous consentiriez [sc. à occuper la place du substitut révoqué]?

Barbemolle : Je croirais manquer à tous mes devoirs si je ne répondais, dès son premier appel, à la confiance qu'a daigné me témoigner le gouvernement de la République.

Le Président, (après avoir salué) : Puisqu'il en est ainsi...(lui indiquant du doigt le siège du ministère public).
La place est encore chaude.

(Courteline)

Je précise tout de suite qu'à ma connaissance, cet emploi n'a fait nulle part l'objet d'une analyse. (L'exemple (12) est cependant cité par Lorian (1966, p. 84)). Le locuteur pose un acte dans la réalité (ce n'est donc plus un acte de langage) et, simultanément, il dit *Puisque Y*, qui justifie son action. Cet emploi se rapproche très fort du premier : dès que le locuteur décrit ce qu'il fait, on est ramené à une justification d'acte décrit. La forme de la règle à laquelle le locuteur se réfère ne diffère guère des précédentes. Elle intègre évidemment une description de l'acte accompli. *Si je te promets un livre, je te l'apporte.*

1.2. Remarques syntaxiques et conclusions partielles.

Même si, comme les pages suivantes le montreront, le fonctionnement de *puisque* est loin d'être simple, il peut se décrire selon un schéma unique, valable pour tous les cas. En effet, *puisque* permet de justifier un acte grâce à la convocation d'une règle appropriée, qui donne une condition pour la réalisation de l'acte concerné, et dont l'antécédent est instancié dans Q.

La plupart des analyses de *puisque* se penchent sur le comportement syntaxique du segment introduit par le connecteur. Je ne m'attarderai pas sur ce sujet et je renvoie le lecteur intéressé aux travaux de Lorian (1966), de Martin (1973), de Nebig-Torck (1988) ou encore du groupe λ -1 (1975). Je me contenterai de rappeler ici les caractéristiques principales qui ont été observées, de les illustrer brièvement et de montrer qu'elles appuient mon interprétation.

Puisque ne peut introduire de réponse à une question en *pourquoi?*, ce qui tend à confirmer mon opinion selon laquelle ce connecteur n'exprime aucune causalité. En effet, *pourquoi?* fait porter la question sur la cause.

(13) ??Pourquoi a-t-il accepté de partir? – Puisqu'il était coincé.

(14) ??Pourquoi Pierre est-il là? – Puisque sa voiture est dans son garage.

Cela ne signifie pas que Q, seul ou précédé de *parce que*, ne puisse jamais exprimer la cause de l'acte considéré. Ainsi (15) est tout à fait acceptable.

(15) Pourquoi a-t-il accepté de partir? – Il était coincé. / Parce qu'il était coincé.

Donner la cause d'un acte peut parfois justifier celui-ci. Toutefois, un locuteur désireux de justifier un acte ne doit pas nécessairement recourir à l'expression de la cause pour ce faire. Et *puisque*, en tout cas, ne dit pas qu'il existe un lien causal entre Q et P, I(P) ou E(Z), que ce soit ou non le cas dans le monde réel. Une autre conjonction permet, elle, l'assertion du lien causal : *parce que*.

L'ensemble *X puisque Y* n'accepte ni la *négation*, ni la *quantification*, ni la *modalisation adverbiale*, ni la *mise en question*. Pour Ducrot (1983), cette impossibilité s'explique par le fait qu'employer *puisque* revient à accomplir un acte illocutionnaire de justification, comme je l'exposerai plus loin. Dès lors, il serait incohérent d'accomplir un acte tout en le niant ou en le mettant en question. Les termes marquant la négation, la quantification, la modalisation ou l'interrogation présents dans le segment X porteront tous sur P ou I(P).

- (16) Pierre n'est pas parti puisqu'il a répondu au téléphone.
- (17) Pierre est probablement chez lui puisque sa voiture est dans son garage.
- (18) Peu de gens sortiront en voiture puisque les routes sont verglacées.
- (19) ??Est-ce puisqu'il était coincé que Pierre a accepté de partir?

X puisque Y peut, dans de très rares cas, être *enchâssé*, bien que certaines études, comme celle du groupe λ -I, nient totalement la possibilité d'un tel enchâssement. Les conditions à réunir pour que ce phénomène ait lieu sont très restrictives. La focalisation à l'aide du morphème *c'est...que* semble exclue. Certaines conjonctions comme *de sorte que* paraissent toutefois permettre l'enchâssement. De même, *puisque Y* peut s'employer de manière parenthétique; le locuteur accomplirait, dans ce cas, un acte illocutionnaire de justification qui ferait figure de parenthèse dans son discours. Les restrictions proviendraient de la difficulté qu'il y a à maintenir l'accomplissement des deux actes illocutionnaires malgré l'enchâssement. La détermination de toutes les possibilités requerrait une analyse détaillée des introducteurs de subordinées et de leurs caractéristiques, afin de comprendre les critères qui entrent en jeu. Tel n'est pas mon propos ici.

- (20) ??C'est puisqu'il a répondu au téléphone que Pierre est là.
- (21) Le reste de la famille est arrivé, de sorte que je ne dois plus y aller puisqu'ils sont assez nombreux sans moi.
- (22) Quand il [Flaubert] souffle l'humour, délicatement, par les naseaux, comme une fine bulle irisée, alors il prend sa place exacte dans une lignée illustre dont je voudrais dire un mot, puisque la chance m'en est offerte. (G. Duhamel)⁶

Antéposer le segment *puisque Y*⁷ ne pose, en général, aucun problème; les seules contraintes proviennent d'éléments sans rapport avec le connecteur, comme les pronoms anaphoriques. Une modification de l'ordre des mots peut aussi, dans certains cas, faire disparaître le caractère parenthétique de la justification et réduire ainsi l'acceptabilité de la phrase. Lorsqu'il antépose *puisque Y*, le locuteur fait précéder la justification. Ce nouvel ordre souligne le mouvement de la pensée, de la prémisse vers la conclusion, comme le notait déjà le groupe λ -I.

- (23) Puisqu'il était coincé, il a accepté de partir.
- (23) ?Puisqu'il faut l'appeler par son nom, la peste faisait la guerre aux animaux.
- (24) Puisque je te l'avais promis. [Don du livre]

Clôturons cette brève revue en examinant *les rapports entre puisque et si*. Moyennant quelques aménagements, souvent relatifs à l'ordre des mots ou à la nécessité de généraliser, *X puisque Y* peut donner lieu à un énoncé exprimant notamment la condition suffisante correspondante ou le contrefactuel négatif dérivé. Ces possibilités n'étonneront personne puisque le connecteur convoque une règle de condition formée à partir de généralisations de Q et de P, I(P) ou E(Z). C'est d'ailleurs cette proximité de *puisque* avec la condition suffisante qui permet éventuellement l'existence d'un rapport causal entre Q et P ou I(P), et qui a pu donner l'illusion à certains grammairiens que *puisque* devait se ranger dans les conjonctions causales. Les dictionnaires philosophiques et les études logiques témoignent, en effet, du rapprochement des notions de cause et de condition. La condition nécessaire et suffisante d'un fait en détermine la cause.

Dans les énoncés conditionnels correspondants aux énoncés en *puisque*, on doit parfois expliciter l'acte illocutionnaire accompli.

- (25) S'il est coincé, il accepte de partir.
- (26) S'il n'avait pas été coincé, il n'aurait pas accepté de partir.
- (27) Si Pierre répond au téléphone, il est chez lui.
- (28) Si Pierre répond au téléphone, j'affirme qu'il est chez lui.
- (29) Si tu n'avais pas voulu tout savoir, je ne t'aurais pas dit que Pierre aime Marie.

2. Discussion

2.1. Le segment Y et le problème de la distanciation.

Les énoncés en *puisque* comportent deux segments distincts, X et Y. Par le premier, sauf dans le quatrième type d'emploi, le locuteur accomplit un acte

illocutionnaire. *Quel statut donner au second segment?* Les linguistes divergent sur cette question, qu'il ne faut pas confondre avec celle du statut à conférer à Q. Dans une perspective phrastique, Martin fait du syntagme introduit par *puisque* un adverbe de phrase, alors que Melis distingue un emploi de complément de phrase d'un emploi de complément transpositionnel. Une telle optique oblige à considérer que la force illocutionnaire de I(P) porte sur tout l'énoncé. De plus, le quatrième cas devient alors problématique, de même que les ellipses, sur lesquelles je reviendrai plus loin. Se situant dans un cadre énonciatif, le groupe λ -I estime que *puisque* sert «à accomplir un acte de parole» (1975, p. 254), qu'il identifie momentanément, faute d'une caractérisation plus précise, à un acte de justification ou d'inférence. Cependant, dans la suite de son travail, le groupe ne rectifie jamais ce point⁸ sinon en précisant le but du locuteur : faire admettre l'acte de parole portant sur P. Ducrot (1983) annonce, lui, une correction de l'analyse. Il affirme que *X puisque Y* constitue un seul énoncé, mais il laisse dans l'ombre le statut de l'ensemble *puisque Y* pour se focaliser sur celui de Q. Dans son introduction aux *Actes de langage* de Searle,⁹ il avait pourtant identifié catégoriquement *puisque* comme «un morphème dont l'emploi constitue en propre un acte illocutionnaire» (p. 30). Et il ajoutait plus loin : «en disant p PU q, je n'exprime pas l'idée que p se déduit de q mais je déduis p de q» (p. 31). Faut-il envisager l'existence d'un acte illocutionnaire de justification accompli à travers *puisque Y* et déterminé par le connecteur? En tout cas, Searle lui-même en envisage, à mon avis, la possibilité, lorsqu'il dit que «certaines expressions performatives servent à mettre l'énonciation en rapport avec le discours» (1982, p. 44-45); et de citer comme exemples *cependant*, *donc* et *en outre*. Pourquoi ne pas y joindre *puisque*? Je ne vois pas quelle analyse rendrait mieux compte du statut de *puisque Y*. Sinon, il faudrait intégrer ce segment dans le premier acte illocutionnaire, ce qui ne satisfait guère l'intuition, surtout dans le quatrième cas. Je considère donc qu'en énonçant *puisque Y*, le locuteur accomplit un acte illocutionnaire de justification.

Examinons maintenant *le statut de Q*. Le segment Y a toujours une forme «déclarative». Pourtant Q n'est nullement asserté par le locuteur. Tous les analystes s'accordent sur cette interprétation, chacun l'exprimant dans ses propres termes. Martin parle de présupposition sémantique, Nebig-Torck insiste sur le caractère indiscutable et indiscuté de Q. Ducrot, lui, affirme que I(Q) précède nécessairement I(P) – accompli, lui, simultanément à l'acte d'énonciation global – et qu'il le contraint; il ajoute aussi que le locuteur se distancie toujours de l'énonciateur de I(Q). Je pense que cette distanciation est un des phénomènes les plus caractéristiques de ceux que déclenche *puisque*. Toutefois, je ne suivrai pas Ducrot lorsqu'il prétend que, dans un emploi du deuxième type, le destinataire de I(P) est l'énonciateur de I(Q). Dans

(30), par exemple, le destinataire de I(P) est l'interlocuteur, et l'énonciateur de I(Q) est le locuteur dans le passé.¹⁰

- (30) [Le locuteur, qui avait prévu de rendre visite à l'interlocuteur est immobilisé chez lui. Il lui téléphone, lui annonce qu'il ne peut pas se déplacer.]
Pourquoi ne viendrais-tu pas chez moi puisque je ne peux pas bouger?

Plusieurs indices confirment par ailleurs la non-assertion de Q par le locuteur : la possibilité que Q reprenne une assertion préalable ou du moins son idée, comme dans (30); l'affinité de *puisque* avec l'adverbe intensif polyphonique *si*,¹¹ dont témoigne (31).

- (31) Pourquoi n'a-t-il pas arrêté de travailler puisqu'il était si fatigué?

L'exemple (32), cité par Ducrot (1980, p. 524) montre clairement que Q peut difficilement se prévaloir d'un statut d'assertion. Notons au passage la présence du *donc* qui souligne le mouvement déductif.

- (32) En un mot, l'homme connaît qu'il est misérable : il est donc misérable, puisqu'il l'est; mais il est bien grand, puisqu'il le connaît. (Pascal)

En réalité, lorsqu'il utilise *puisque*, le locuteur reprend ou feint de reprendre¹² à travers Y une assertion déjà accomplie ou une idée admise par tous et l'emploi de *puisque* lui permet de «montrer» cette proposition, de faire entendre une autre voix que la sienne. Il s'en distancie mais ne la rejette pas, sinon la justification perdrait toute validité. Par cette distanciation, il tente de se soustraire à toute discussion. Dès lors, l'interlocuteur doit admettre Q, sans mettre en question cette proposition.

2.2. Le rapport P-Q. Le processus justificatif.

Justifier signifie montrer que l'on est dans son droit, donner des raisons. C'est bien là l'attitude du locuteur qui utilise *puisque* pour tenter de faire admettre l'acte qu'il accomplit ou qu'il décrit en se solidarisant avec l'actant.

Comment le locuteur se justifie-t-il? Il se réfère à une règle que je qualifierai de condition de réalisation d'acte, de forme générale *Si Q', //*.¹³ Cette règle, convoquée dans le contexte, provient de la mémoire de l'interlocuteur. Elle ne fait nullement l'objet d'une assertion. Toutefois, il se peut que, trop particulière, elle ne se trouve pas telle quelle dans le savoir encyclopédique, comme c'est le cas pour (7) ou (8),¹⁴ mais, alors, l'interlocuteur doit pouvoir la reconstituer aisément à partir de son savoir encyclopédique et des procédures d'inférence générale maîtrisées par tout un chacun. En effet, le caractère «admis» de la règle ne se discute pas, même s'il n'est que prétendu. La plupart des études insistent sur ce point. Ainsi, le groupe λ-1 qualifie le rapport P-Q de «nécessité logique universelle à laquelle aucun être sensé ne devrait pouvoir se dérober» (1975, p. 278). Nebig-Torck refuse aussi, sauf

avec une nuance absurde ou ironique, l'énoncé *Achille a frappé Lefuneste puisque'il ne l'aime pas* parce que, dit-elle, son système de croyances ne comporte pas de règle du type *Quand on n'aime pas quelqu'un, on le frappe*. Je considère donc que la règle convoquée se trouve dans la mémoire des intervenants concernés, ou qu'ils peuvent la reconstituer. Elle appartient, par conséquent, au savoir de l'ensemble des auditeurs potentiels. Cette référence à un savoir commun rejoint d'ailleurs la notion même de justification. Remarquons que dans certains contextes, comme une discussion entre spécialistes, cet ensemble peut se limiter à un petit cercle de gens compétents.

J'illustrerai maintenant ces processus justificatifs sur un exemple banal.

(7) Pierre est chez lui puisque'il a répondu au téléphone.

L'exemple (7) où *puisque* introduit la justification de l'assertion *Pierre est chez lui*, convoquerait la règle suivante : *Si quelqu'un répond au téléphone, le locuteur affirme qu'il est chez lui*. Il semble peu vraisemblable qu'elle soit présente sous cette forme dans le savoir encyclopédique de tout un chacun. Par contre, personne ne conteste la règle *Si quelqu'un répond au téléphone, il est chez lui*. Or l'antécédent est considéré comme vérifié en ce qui concerne Pierre, ce que dit l'énoncé : Pierre a répondu au téléphone. Dès lors, le locuteur peut, en vertu de stratégies déductives très générales, affirmer que Pierre est chez lui.

A qui incombe la responsabilité de la justification? Question complexe qui se pose surtout pour le premier cas où le locuteur n'est pas nécessairement l'auteur de l'acte justifié, bien qu'il puisse l'être. Reconsidérons (1) ou (3).

(1) Il a accepté de partir puisque'il était coincé.

(3) Il a été hospitalisé puisque'il était gravement malade.

A première vue, le locuteur attribue la paternité du raisonnement à l'actant, qui n'est pas toujours, rappelons-le, le sujet grammatical. C'est encore plus évident dans (4), où cet actant reste indéterminé.

(4) On l'a hospitalisé puisque'il était gravement malade.

Cette attribution du raisonnement à l'actant ne signifie pas nécessairement que ce dernier ait réellement tenté de se justifier de cette manière. Le locuteur peut se contenter de faire comme si l'actant avait agi ainsi. Dans tous les cas, le locuteur met en scène un énonciateur par rapport auquel il se distancie. L'attribution de la justification à l'actant explique que P doit décrire un acte volontaire accompli par un sujet de conscience. J'ai donc mis là à jour un premier phénomène de distanciation concernant le locuteur, qui rejette la responsabilité du raisonnement justificatif sur l'actant. Rappelons de plus

un second phénomène de distanciation, déjà évoqué précédemment : le locuteur en tant que tel se distancie aussi de l'énonciateur de Q. Celui-ci ne s'assimile que rarement à l'actant. L'identification reste toutefois possible, ce qui prouve que ces phénomènes de distanciation ne concernent que le locuteur. D'ailleurs, c'est lui qui choisit d'employer *puisque*, ce qui lui permet de dégager sa responsabilité quant à l'assertion de la prémisse, alors que rien ne nous autorise à croire que l'actant adopte le même point de vue. De même, *puisque* permet au locuteur de mettre en scène et non de tenir lui-même le raisonnement justificatif. Dans le cas où actant et locuteur sont confondus, ce dernier est bien évidemment le responsable de la justification, mais en tant qu'actant et non en tant que locuteur. Ainsi, les phénomènes de distanciation demeurent. D'autre part, le locuteur ne se contente pas de mettre en scène un actant qui se justifie; il endosse la justification, il y adhère. Il présente l'actant comme prisonnier de la règle : n'importe qui, placé dans les circonstances données, c'est-à-dire le contexte et Q, aurait raisonné ainsi. Cela explique le caractère général de la règle. La théorie de l'énonciation de Ducrot (1983) – qui voit là un phénomène de polyphonie –, aussi intéressante soit-elle, ne me paraît pas rendre compte idéalement de ce qui se passe dans les énoncés que j'étudie. En effet, le locuteur ne s'identifie pas à l'auteur de l'acte et du raisonnement, mais il se donne plutôt comme inclus dans un ensemble d'individus (comportant au premier chef l'actant) qui, placés dans les mêmes conditions, tiendraient le même raisonnement que celui-ci. Le sujet de conscience voit donc son acte justifié : n'importe qui aurait agi de même; le locuteur apparaît comme autorisé à cautionner cet acte et sa justification, pour les mêmes raisons. Lorsque le locuteur est lui-même l'auteur de l'acte, je postulerai qu'il se met en scène. Ma description recouvre, par conséquent, tous les cas de figure.

Un problème se pose à première vue si on considère que, par le second segment des énoncés, le locuteur accomplit un acte illocutionnaire justificatif. Pareille optique obligerait à le considérer comme l'énonciateur de cet acte, qui vise à convaincre l'interlocuteur de l'acte lié à X. Or je viens de proposer de voir dans l'actant le responsable de la justification. Je crois néanmoins que la contradiction s'évanouit d'elle-même si on sépare les différents niveaux. D'une part, la responsabilité du choix de *puisque* et de l'acte d'énonciation global incombe évidemment au locuteur, qui tente de faire admettre l'acte justifié à l'interlocuteur. De ce fait, il accomplit bien un acte illocutionnaire de justification, sans compter l'acte perlocutionnaire. D'autre part, la présence de *puisque* confère à cette justification un tour particulier, tel que le locuteur se donne comme membre d'un ensemble d'individus dont tous les membres auraient pu tenir ce raisonnement, et dont il prétend que l'un d'eux, auteur de l'acte, l'a précisément tenu.

2.3. Communication non-verbale, ellipses et actes indirects.

J'envisagerai dans cette partie un ensemble de cas où l'acte de parole normalement accompli à travers X n'est pas exprimé explicitement. Je traiterai plus particulièrement du quatrième type d'emploi, des énoncés elliptiques relativement fréquents avec *puisque*, et des justifications d'actes indirects.

Le quatrième type d'emploi présente la particularité de ne pas avoir de segment X, l'acte justifié étant directement accompli par le locuteur. Un tel énoncé relève partiellement de la communication non-verbale. L'acte n'est donc nullement implicite et l'auditeur ne doit pas opérer d'inférence pour le retrouver. Il doit juste construire mentalement une description de l'acte, ce qui ramène aussitôt ce cas au premier, qui comprend d'ailleurs des exemples où le locuteur décrit un acte qu'il est précisément en train d'accomplir. (33) en témoigne.

- (33) Puisqu'après tant d'efforts ma résistance est vaine,
Je me livre en aveugle au destin qui m'entraîne. (Racine)¹⁵

Souvent, dans les conversations quotidiennes, il n'est pas nécessaire de tout expliciter. Lorsque ces ellipses restent limitées à une partie d'une proposition, l'auditeur comprendra sans peine l'acte illocutionnaire accompli et retrouvera aisément, par inférence, les éléments propositionnels manquants. Ainsi, dans (34), l'interlocuteur doit comprendre pour P : *il est apprécié*, et pour Q : *deux de ses collègues étaient là pour le présenter*, Carine Vyghen, échevine des affaires sociales et Michel Van Roye, échevin de l'environnement.

- (34) C'est Guy Levacq, échevin de la famille, qui a parrainé le tout. Apprécié puisque, pour le présenter, deux collègues, Carine Vyghen, échevine des affaires sociales, et Michel Van Roye, échevin de l'environnement. (*Le Soir*, 15 déc. 1993)

Il arrive toutefois qu'il n'y ait pas de segment X et qu'aucun acte physique ne soit non plus posé simultanément à l'énonciation. Il s'agit la plupart du temps de dialogues au cours desquels un interlocuteur accomplit un acte illocutionnaire induisant normalement une réaction de l'autre intervenant. Celui-ci rétorque alors en guise de réponse *Puisque Y*. Il n'exprime pas explicitement l'acte illocutionnaire qu'il accomplit mais le justifie directement. Comme, dans sa justification, il se réfère à une règle qui comporte la réponse, il permet à son auditeur de la déduire, d'autant qu'elle est généralement choisie au sein d'un ensemble de possibilités réduit : acceptation ou refus, acquiescement ou négation, ...

- (35) Ainsi vous viendrez samedi? – Puisque Madame de Morcef m'en prie. (A. Dumas)¹⁶

- (36) Vous devriez composer un opéra-comique, disait-elle au musicien. – Maman, répondait Madeline, puisque Monsieur Yves t'a déjà déclaré qu'il voulait se borner aux chansons... (Richepin)¹⁷

Comment décrire ce type d'exemples? Si on accepte la thèse selon laquelle *Puisque Y* accomplit un acte de justification, je pense qu'on peut les rapprocher des actes indirects de langage tels que les décrit Searle (1982). Celui-ci donne (37) comme exemple d'une réponse négative indirecte à une proposition.

- (37) Allons au cinéma ce soir. – Je dois travailler pour mon examen. (Searle, 1982, p. 74)

L'assertion constitue l'acte illocutionnaire secondaire. L'auditeur doit alors dériver de cette illocution l'acte primaire, soit le refus de la proposition. (35) ne me semble pas très différent. Le processus interprétatif en dix étapes¹⁸ développé par Searle pourrait s'y appliquer. Ce processus fait intervenir la théorie des actes de langage, les principes conversationnels, des procédures d'inférence, et des informations communes d'arrière-plan. Comme l'énoncé comprend *puisque*, il suffirait d'y ajouter les informations fournies par l'emploi de ce connecteur, par exemple, la convocation d'une règle de condition dont l'antécédent est exprimé à travers *Y*, le fait qu'il justifie un acte,... En tout cas, le locuteur qui s'autorise une ellipse viole sans aucun doute les maximes conversationnelles, notamment celle de quantité. Il vise donc à produire un effet particulier, d'autant que rien ne l'empêche jamais de répondre explicitement et de se justifier ensuite. Comparons les deux versions.

- (38) Viendras-tu à la fête de Marie? – Naturellement, puisque c'est ma cousine.
(39) Viendras-tu à la fête de Marie? – Puisque c'est ma cousine.

Dans (39), le locuteur semble se montrer comme forcé de se rendre à la fête, sa réponse lui étant dictée par une obligation familiale à laquelle il ne peut se soustraire, et dont il laisse entendre qu'il s'en serait volontiers passé. Dans un autre contexte tout à fait vraisemblable, comme c'est nettement le cas pour (36), cet énoncé elliptique marquerait un certain agacement face à l'intervention précédente, parce que le contenu de la réplique sous-entendue ne fait aucun doute. *Puisque Y* adresserait un reproche indirect à l'interlocuteur, sans toutefois le blâmer explicitement. Je ne crois pas que (38) manifeste aussi clairement de tels sentiments.

Remarquons enfin que *puisque Y* peut justifier tant des *actes illocutionnaires primaires* que des *actes secondaires*, pour reprendre la terminologie de Searle. En effet, si *puisque* peut justifier un acte indirect lorsque le locuteur l'accomplit à travers *puisque Y*, pourquoi ne pourrait-il pas a fortiori agir de

même sur un acte indirect accompli lors de l'énonciation de X? Ces possibilités apparaissent clairement dans les exemples suivants.

- (40) Viens-tu au cinéma ce soir? – Je dois travailler *puisque* j'ai un examen demain matin.
- (41) Peux-tu me passer le sel *puisque* il est devant toi?

Dans (40), la justification porte sur l'obligation de travailler, qui constitue le contenu de l'acte illocutionnaire secondaire, alors que l'acte primaire est le refus implicite de l'invitation. Dans (41), au contraire, la justification ne saurait porter sur la question relative à la capacité, vu qu'elle donne déjà un élément en sa faveur, elle concerne plutôt la demande polie, acte primaire.

3. Conclusions

Je pense avoir démontré la possibilité d'une description unifiée du connecteur *puisque*. Je me propose donc de résumer ici ses caractéristiques fondamentales, renvoyant pour d'éventuels détails au corps de l'article.

Puisque justifie toujours un acte, sans contribuer aux conditions de vérité de l'énoncé dans lequel il apparaît. Le locuteur accomplit un acte illocutionnaire de justification qui a pour caractéristiques :

- la convocation, dans le contexte, d'une règle de condition de réalisation d'acte, reconstituable aisément à partir du savoir encyclopédique et des stratégies interprétatives que possèdent un ensemble d'individus comprenant au moins l'actant, le locuteur et l'auditeur.
- l'attribution de Q à un énonciateur distinct du locuteur.
- l'attribution du raisonnement à l'actant.
- l'adoption par le locuteur d'une attitude d'adhésion par rapport à Q et à la règle conditionnelle, qui, pris conjointement, fondent le raisonnement justificatif.

Qu'il s'identifie ou non au sujet de l'acte, le locuteur se donne comme membre d'un ensemble d'individus qui, placés dans le même contexte, auraient tenu le même raisonnement que celui mis en évidence dans l'énoncé. Par son acte illocutionnaire de justification, il cherche aussi à inclure dans ce même ensemble l'interlocuteur.

Nathalie Franken
Université Libre de Bruxelles

Notes

1. Le texte qui suit présente des résultats de recherche du Programme Pôles d'attraction interuniversitaires mis en œuvre à l'initiative de l'Etat belge, Service du Premier Ministre, Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles. L'auteur en assume la responsabilité scientifique.
L'auteur tient à remercier vivement M. Dominicy pour ses précieux conseils et ses commentaires sur les différentes ébauches de cet article.
2. L'acte illocutionnaire est l'acte accompli par la parole, soit une requête, un ordre, une assertion,... Un acte d'énonciation consiste en une production de paroles. D'autre part, j'utiliserai les termes d'*énonciateur* et de *locuteur* pour désigner respectivement l'instance de discours qui accomplit l'acte illocutionnaire et celle responsable de l'énonciation.
3. La nécessité d'introduire un sujet de conscience vient du fait que ce sujet, auteur de l'acte, doit pouvoir justifier celui-ci. En effet, je montrerai plus loin que le locuteur attribue à l'auteur de l'acte la responsabilité de la justification. Plus loin, j'utiliserai le terme d'*actant* pour désigner le sujet de conscience auteur de l'acte justifié, qu'il s'identifie ou ne s'identifie pas au locuteur ou au sujet grammatical.
4. Exemple emprunté à Martin (1973, p. 111).
5. C'est-à-dire, chaque fois qu'il fait beau.
6. Cité par A. Lorian (1966, p. 72).
7. Voir à ce propos l'ouvrage de A. Lorian, qui fournit de nombreux exemples. Je ne reprendrai toutefois pas son analyse qui procède d'une perspective très différente de la mienne.
8. Des exemples de raisonnement par l'absurde le conduisent à abandonner l'idée d'un acte de justification mais je n'en tiendrai pas compte puisque j'ai éliminé de ma description ce type d'énoncés.
9. Searle (1972).
10. Il ne s'agit pas du locuteur en tant que tel, c'est-à-dire en tant qu'instance du discours, mais seulement de la même personne physique. La distanciation demeure donc bien. Ducrot prévoit d'ailleurs cette possibilité : «l'énonciateur de Q peut être assimilé à L [= locuteur] dans le passé» (1983, p. 181).
11. Sur le caractère polyphonique de *si*, voir C. Plantin (1985).
12. Car rien ne nous garantit jamais que le dit corresponde au réel. Là n'est d'ailleurs pas l'important; ce qui compte, c'est ce que dit le locuteur, son intention, la manière dont il présente les choses.
13. J prend selon le cas les valeurs suivantes : P', Descr(I(P)), Descr(E(Z)). Dans le quatrième cas, la règle comprendra une description de l'acte accompli, ce qui nous ramène au premier cas.
14. Pour mémoire : (7) Pierre est chez lui puisqu'il a répondu au téléphone.
(8) Sortons puisqu'il fait beau.

15. Cité par J. Hanse (1973, p. 215).
16. Cité dans le *Trésor de la langue française*, article *puisque*.
17. *Idem*
18. Voir Searle (1982, p. 88-89).

Bibliographie

- Ducrot, O.: «Pragmatique linguistique : essai d'application : mais – les allusions à l'énonciation – délocutifs, performatifs, discours indirect», in *Le langage en contexte*, sous la direction de H. Parret, Benjamins, Amsterdam, 1980, p. 487-575.
- «*Puisque* : essai de description polyphonique», in *Analyses grammaticales du français. Etudes publiées à l'occasion du 50e anniversaire de Carl Vikner*, éd. par M. Herslund et al., *Revue Romane*, n° spécial 24, 1983, p. 166-185.
- Groefsema, M.: «'Can you pass the salt?' : A short circuited implicature?», *Lingua*, 87, 1/2, 1992, p. 103-135.
- Groupe A-L: «Car, parce que, puisque», *Revue Romane*, 10, 1975, p. 248-280.
- Hanse, J.: «Car, comme, parce que, puisque», *Bulletin de l'Académie Royale de Langue et Littérature Française*, t.51, 1973, p. 195-225.
- Hansen, I.: «Quelques réflexions sur le mot *puisque* et la notion d'adverbe de phrase», *Studia Neophilologica*, 48, 1976, p. 152-154.
- Levinson, S.C.: *Pragmatics*, Cambridge University Press, Cambridge, 1983.
- Lorian, A.: *L'ordre des propositions dans le phrase française contemporaine. La cause*, Klincksieck, Paris, 1966.
- Martin, R.: «Le mot *puisque* : notions d'adverbe de phrase et de présupposition sémantique», *Studia Neophilologica*, 45, 1973, p. 104-114.
- Melis, L.: «Compléments de phrase et compléments transpositionnels», *Travaux de Linguistique*, Gand, 6, 1979, p. 14-19.
- Nebig-Torck, D.: «Puisque ou la contrainte (non) dissimulée», *Rapports Het Franse Boek*, 58, 1, 1988, p. 9-20.
- Plantin, C.: «La genèse discursive de l'intensité : le cas du si 'intensif'», *Langages*, 80, 1985, p. 35-53.
- Searle, J. R.: *Les actes de langage. Essai de philosophie du langage*, Herman, Paris, 1972. (Introduction par O. Ducrot)
- *Sens et expression. Etudes de théorie des actes de langage*, Paris, Minuit, 1982.
- Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIXème et XXème siècle (1789-1960)*, sous la dir. de P. Imbs, Editions du C.N.R.S., Paris, 1971 et sv., 15 vol.

Résumé

Cet article propose une nouvelle description pragmatique de *puisque*, envisagé comme un connecteur permettant de justifier un acte par référence à une règle conditionnelle. Quatre types d'actes sont concernés : les actes décrits, les actes illocutionnaires, les actes d'énonciation et les actes accomplis physiquement. Après une analyse de ces quatre emplois de *puisque* et quelques remarques sur le comportement syntaxique du connecteur, la discussion porte surtout sur les mécanismes interprétatifs que la justification déclenche. Le fonctionnement de *puisque* met en jeu l'accomplissement par le locuteur d'un acte illocutionnaire de justification, une distanciation de ce même locuteur à la fois par rapport à l'actant, présenté comme responsable du raisonnement justificatif, et par rapport à l'énonciateur de Q, ainsi que la convocation d'une règle conditionnelle. La description intègre aussi les cas de communication non-verbale, d'ellipses et d'actes indirects.

15. Cité par J. Hanse (1973, p. 215).
16. Cité dans le *Trésor de la langue française*, article *puisque*.
17. *Idem*
18. Voir Searle (1982, p. 88-89).

Bibliographie

- Ducrot, O.: «Pragmatique linguistique : essai d'application : mais – les allusions à l'énonciation – délocutifs, performatifs, discours indirect», in *Le langage en contexte*, sous la direction de H. Parret, Benjamins, Amsterdam, 1980, p. 487-575.
- «*Puisque* : essai de description polyphonique», in *Analyses grammaticales du français. Etudes publiées à l'occasion du 50e anniversaire de Carl Vikner*, éd. par M. Herslund et al., *Revue Romane*, n° spécial 24, 1983, p. 166-185.
- Groefsema, M.: «'Can you pass the salt?' : A short circuited implicature?», *Lingua*, 87, 1/2, 1992, p. 103-135.
- Groupe A-L: «Car, parce que, puisque», *Revue Romane*, 10, 1975, p. 248-280.
- Hanse, J.: «Car, comme, parce que, puisque», *Bulletin de l'Académie Royale de Langue et Littérature Française*, t.51, 1973, p. 195-225.
- Hansen, I.: «Quelques réflexions sur le mot *puisque* et la notion d'adverbe de phrase», *Studia Neophilologica*, 48, 1976, p. 152-154.
- Levinson, S.C.: *Pragmatics*, Cambridge University Press, Cambridge, 1983.
- Lorian, A.: *L'ordre des propositions dans le phrase française contemporaine. La cause*, Klincksieck, Paris, 1966.
- Martin, R.: «Le mot *puisque* : notions d'adverbe de phrase et de présupposition sémantique», *Studia Neophilologica*, 45, 1973, p. 104-114.
- Melis, L.: «Compléments de phrase et compléments transpositionnels», *Travaux de Linguistique*, Gand, 6, 1979, p. 14-19.
- Nebig-Torck, D.: «Puisque ou la contrainte (non) dissimulée», *Rapports Het Franse Boek*, 58, 1, 1988, p. 9-20.
- Plantin, C.: «La genèse discursive de l'intensité : le cas du si 'intensif'», *Langages*, 80, 1985, p. 35-53.
- Searle, J. R.: *Les actes de langage. Essai de philosophie du langage*, Herman, Paris, 1972. (Introduction par O. Ducrot)
- *Sens et expression. Etudes de théorie des actes de langage*, Paris, Minuit, 1982.
- Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIXème et XXème siècle (1789-1960)*, sous la dir. de P. Imbs, Editions du C.N.R.S., Paris, 1971 et sv., 15 vol.